



L'ALLOCATION D'ETUDES : UN NOUVEAU DEBAT

La Presse a donné diverses interprétations sur le débat qui a agité la dernière Assemblée générale de l'U.N.E.F., à propos de l'Allocation d'Etudes. Aussi le B.N. a-t-il jugé opportun de préciser les raisons pour lesquelles il a décidé de rouvrir la question et l'état de ses recherches actuelles.

Dans les années passées, la détermination de ce mot d'ordre a été discutée âprement dans le Mouvement. La victoire est finalement revenue à la thèse suivante : Allocation d'Etudes à tous les étudiants sur critères universitaires exclusivement. En demandant aux A.G.E. de s'interroger sur les fondements et la fonction de cette revendication, le B.N. veut remettre en question non seulement les critères retenus mais aussi et surtout les problématiques employées de part et d'autre :

Critères sociaux

ou

Critères universitaires ?

Les tenants des critères universitaires faisaient de l'Allocation d'Etudes le mot d'ordre central de toutes leurs plateformes, croyant par là intervenir non seulement sur les disparités des revenus des étudiants mais aussi sur la nature du travail étudiant, la relation enseignant-enseigné et finalement sur l'ensemble du système universitaire. Une telle problématique reposait sur la validité du concept de « statut étudiant ». Or ce concept semble impliquer que tous les étudiants sont dans la même situation fondamentale. Elle postule donc l'homogénéité du milieu étudiant. Celle-ci n'existe pas ; la catégorie « étudiant » est une catégorie empirique sans fondement objectif. D'autre part ce qui fait l'unité de cette revendication, c'est-à-dire un statut de

responsable pour l'étudiant et la critique de l'adolescence prolongée dans laquelle serait maintenu l'étudiant, n'a aucun fondement objectif. Il s'agit tout au plus d'une motivation psychologique à fondement éthique et idéologique subjectif.

Les tenants des critères sociaux pensaient qu'une intervention sur les problèmes matériels était prioritaire dans la lutte pour la démocratisation de l'Enseignement. Or cette analyse est radicalement fautive : démocratiser l'Enseignement, y compris dans son recrutement, cela exige aussi une transformation radicale des structures de l'Enseignement (implantations universitaires, rapport enseignant-enseigné, mécanismes d'orientation).

Dans les deux cas, il nous semble que le problème était posé de façon erronée et, paradoxalement, les deux thèses relèvent, malgré leur contradiction apparente, d'une même déviation de type économiste à savoir un renversement de la hiérarchie existante entre les deux types de mécanismes par lesquels l'université exerce sa fonction de classe. Elles accordaient une trop grande importance aux revendications économiques (c'est-à-dire portant sur les mécanismes directs) alors que comme le montrent Bourdieu et Passeron : « les mécanismes qui assurent l'élimination des enfants des classes inférieures et moyennes agiraient presque aussi efficacement dans le cas où une politique systématique de bourses ou d'allocation d'études rendrait formellement égaux devant l'école les sujets de toutes les classes sociales, on pourrait alors, avec plus de justification que jamais, imputer à l'inégalité des dons ou à l'aspiration inégale à la culture la représentation inégale des différentes couches sociales aux différents niveaux de l'Enseignement » (Les Héritiers, p. 46). En conséquence, le B.N. entend redonner au mot

d'ordre sa place correcte, c'est-à-dire hiérarchisée et située. Cette revendication est purement économique : elle intervient uniquement sur les mécanismes directs et donc son seul but est de favoriser la démocratisation du recrutement de l'Enseignement en :

1) annulant les inégalités de revenus au départ,

2) permettant aux étudiants de faire leurs études à temps plein.

Notre conception s'oppose donc aux deux thèses en présence jusqu'alors qui privilégiaient abusivement l'intervention sur les mécanismes directs. Les tenants des critères sociaux donnaient une importance prioritaire aux problèmes quantitatifs sur les problèmes universitaires. Les tenants des critères universitaires pensaient qu'un tel mot d'ordre devait permettre à

BIBLIOGRAPHIE SUR L'ALLOCATION D'ETUDES

* Brochure U.N.E.F. - U.G.E. sur l'Allocation d'Etudes. CAHIERS de l'U.N.E.F. n° 8 (numéro spécial), supplément à l'U.N.E.F.-Information.

* Note du Bureau National présentée à l'Assemblée Générale d'Octobre 1966

* Manifeste de l'U.N.E.F., p. 18.

* Propositions de loi :

- du Parti Communiste (Dupuy, Billoux).
- du Parti Socialiste (Delorine, Darchicourt)
- de l'U.N.R. (Montesquion, Vivien).

* Rapport du Conseil Economique et Social, Journal Officiel 22 décembre 1965.)

* « 21/27 » : Novembre 1964, n° 9, Mars 1964 ; Février-mars 1965.

* Bulletin de l'U.G.E., n° 3, 1/65 ; n° 7, 10/65 ; n° 5, 8/65.

* Cahiers de l'U.N.E.F., n° 3, mars

tous les étudiants de s'orienter librement, indépendamment de leur origine sociale. C'est affirmer que la pression principale de la famille dans l'environnement culturel est imputable pour l'essentiel à des raisons économiques. C'est croire que l'on peut agir sur les mécanismes directs, ici jugés déterminants, par une lutte sur le front économique.

Il est clair cependant que la nouvelle position du problème remet en cause les critères

universitaires, et devrait, si les instances du Mouvement adoptent la position du B.N., nous conduire à une allocution d'Etudes sur critères sociaux. Mais alors surgit une difficulté importante : il n'existe pas actuellement de critères sociaux qui échappent aux critiques du système actuel des bourses :

1) l'étudiant ne sent aucune sécurité puisque la bourse n'est pas automatique. Tout système complexe est perçu comme aléatoire;

2) on se heurte toujours au problème de la fiscalité française qui, par son injustice flagrante, interdit qu'on puisse prendre pour base la déclaration des revenus.

Le projet gouvernemental.

Il existe une autre difficulté, celle-ci tactique alors que la précédente portait sur la détermination du même mot d'ordre. Le Gouvernement va probablement proposer dans les prochains mois un projet d'Allocution d'Etudes. Divers indices — dont le discours de Fouchet à la Chambre sur la vérité des prix comme la résolution adoptée par le Conseil économique et social, nous montrant dans quel sens vont aller les propositions :

— remise en question des formes d'aide indirecte aux étudiants (problème en liaison avec celui du C.N.O.).

— aide aux étudiants sur critères universitaires pour le troisième cycle, sur critère sociaux pour les deux premiers cycles.

La raison d'une telle initiative du Gouvernement est évidente : nécessité d'un relatif élargissement du recrutement imposée par le niveau de développement des forces productives. En conséquence le problème de l'Allocation d'Etudes va être, probablement, prégnant au second trimestre de l'année scolaire et il nous faut, de façon urgente, déterminer notre tactique au cas où le projet gouvernemental sortirait.

C'est donc à trois niveaux que la réflexion doit se faire dans le Mouvement :

1. — fondement du mot d'ordre ;
2. — modalités techniques et mot d'ordre ;
3. — tactique à déployer dans ce domaine.

21/27 n° 15 – Décembre 1966.

PP. 18, 19